

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Table des matières

Préambule	2
Application et opposabilité des CGV	2
Prix, remise, acompte et escompte	3
Offre commerciale	3
Prestations de conseil.....	4
Dispositions spécifiques aux formations à distance	4
Preuve	5
Délai de rétractation.....	5
Modalités de formation	5
Confidentialité	5
Communication.....	6
Propriété intellectuelle	6
Politique de protection des données personnelles	6
Responsabilité et force majeure	7
Modalités de paiement.....	7
Financement partiel ou total par un OPCO.....	8
Remplacement d'un participant	8
Attestations et preuve des heures effectuées.....	8
Absences, retards ou départs anticipés.....	9
Annulation, report, cessation anticipée et abandon.....	9
Contestation et litiges	10

Document mis à jour le 23/06/2026

Préambule

L'entreprise Morpheus Formation est un organisme de formation professionnelle, dont le numéro de Siret est 904 022 860 00012, et dont le siège social est situé au 6 Impasse d'Athènes 57690 CRÉHANGE, enregistrée auprès du préfet de la région Grand-Est sous le numéro déclaration d'activité 44570423457.

Morpheus Formation propose deux types de prestations : des formations professionnelles et des prestations de conseil et d'accompagnement en data et business intelligence (ci-après "Prestations de conseil"). Les présentes CGV s'appliquent à ces deux activités, certaines clauses étant spécifiques à l'une ou l'autre.

Les termes ci-après ont les significations suivantes :

- ⇒ Le Prestataire : Morpheus Formation
- ⇒ Le Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Prestataire.
- ⇒ L'Apprenant : toute personne physique qui participe à une formation.
- ⇒ Les CGV : les Conditions Générales de Ventes, détaillées ci-dessous.
- ⇒ Les OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- ⇒ La Prestation de conseil : toute mission d'analyse, de conception, de développement ou d'accompagnement réalisée par le Prestataire en dehors d'un cadre de formation (ex. : création de rapports Power BI, modélisation de données, audit, accompagnement projet).
- ⇒ Le Livrable : tout document, fichier ou outil produit par le Prestataire dans le cadre d'une Prestation de conseil.

Application et opposabilité des CGV

Les CGV doivent obligatoirement être lues et acceptées par le Client. Elles sont annexées au devis et au contrat ou à la convention de formation envoyé au Client avant le début de la prestation réalisée par le Prestataire. Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas pour les formations réalisées via la plateforme Mon Compte Formation. En effet, ce sont les Conditions Générales de Ventes (CGV) de la plateforme Mon Compte Formation qui s'appliquent dans ce cas.

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV à l'exclusion de tout autre document (les conditions de réalisation sont mentionnées dans le devis, le programme et le contrat ou la convention de formation) que le client déclare connaître et accepter sans réserve en signant le devis et/ou le contrat ou la convention de formation. Le Client est responsable du respect de ces présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Sauf dérogation formelle et expresse du Prestataire, ces conditions prévalent sur tout autre document. Toute condition contraire sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement d'un contrat ou d'une convention transmise pour signature. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes CGV.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

Ces CGV sont susceptibles d'être révisées à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre le Prestataire et le Client. Le prestataire portera toujours à la connaissance du Client la dernière version. Ces modifications ne peuvent pas ouvrir droit à une indemnité au profit du Client.

Prix, remise, acompte et escompte

Tous les prix du Prestataire sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC (TVA exonérée selon l'article 261.4.4 A du CGI). Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis ou du contrat ou de la convention de formation. Les tarifs proposés comprennent les remises que le Prestataire serait amené à octroyer au Client à l'issue des négociations.

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 2000 euros pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé dans le corps du mail d'envoi du devis, du contrat ou de la convention de formation. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Offre commerciale

Toute prestation commencée est due en totalité quand bien même le Client ne participerait pas à l'ensemble de la prestation.

Chaque commande (signature d'un devis, d'un contrat ou d'une convention) est précédée d'un entretien téléphonique entre le Prestataire et le Client. Cet échange permet au Prestataire d'analyser les besoins du Client, et de lui présenter les modalités de déroulement de formation. Le Client peut effectuer un test de positionnement pour connaître son niveau avant ou après cet appel.

À l'issue de l'analyse des besoins, le Prestataire pourra concevoir un programme de formation adapté aux besoins et aux attentes du Client. Une proposition gratuite établie par le Prestataire est ensuite envoyée par un e-mail au Client. Elle comprend :

- ⇒ Un devis et un programme de formation.
- ⇒ Les modalités de déroulement de la formation.
- ⇒ Le lien d'un test de positionnement à réaliser en ligne s'il n'a pas encore été effectué.

Dans la situation où le test de positionnement ne confirme pas l'analyse des besoins, alors un second rendez-vous téléphonique est organisé pour réadapter la formation au niveau et aux besoins du Client.

Pour confirmer sa commande, le Client doit retourner le contrat ou la convention de formation signée au Prestataire. Cette signature engage le Client à être présent aux dates et aux horaires définis avec le Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer la prestation s'il n'a pas reçu le contrat ou la convention signée (même s'il a reçu le devis signé).

Les dates et horaires de la formation peuvent être définis avant ou après la signature du contrat ou de la convention de la formation. Elles seront communiquées au Client lors de l'envoi de la convocation. Cette convocation indiquera également le lieu dans lequel se déroulera la formation.

Prestations de conseil

Chaque Prestation de conseil fait l'objet d'un devis détaillant le périmètre de la mission, les Livrables attendus, le prix forfaitaire et le calendrier prévisionnel. La signature du devis par le Client vaut acceptation du périmètre défini.

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens. Il ne peut être tenu responsable de résultats qui dépendraient de facteurs extérieurs à son intervention (qualité des données fournies, contraintes techniques de l'environnement du Client, etc.).

Sauf mention contraire dans le devis, le forfait inclut deux cycles de révisions sur les Livrables. Toute demande de modification substantielle du périmètre initial fera l'objet d'un avenant tarifaire.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais convenus, l'ensemble des accès, données et informations nécessaires à la réalisation de la mission. Tout retard imputable au Client entraîne de plein droit un décalage équivalent du calendrier de livraison, sans que cela puisse constituer un manquement du Prestataire.

Dispositions spécifiques aux formations à distance

Une fois la commande effectuée, le Client reçoit un e-mail avec les informations nécessaires à l'entrée en formation accompagnée de la convocation. Un guide de connexion lui est remis pour l'aider à se connecter en visioconférence en fonction du logiciel utilisé.

Si la formation est déjà planifiée, les dates et horaires prévus sont communiqués au Client et/ou à l'Apprenant lors de l'envoi de la convocation. Si les dates et horaires ne sont pas encore planifiés, le formateur prendra contact avec le Client et/ou les Apprenants pour planifier la ou les séances de formation (sauf indication contraire). Les apprenants recevront ensuite le lien pour se connecter à la visioconférence.

L'Apprenant bénéficie d'un droit d'utilisation personnel et exclusif des éléments mis à sa disposition par le Prestataire. Un identifiant et un mot de passe peuvent lui être communiqués par un e-mail pour se connecter à une banque de ressources liées à sa formation. Ils sont strictement personnels et confidentiels et placés sous sa seule responsabilité. L'Apprenant s'engage à ne pas céder, revendre, ni partager ces données avec quiconque, sans autorisation préalable du Prestataire. À cet égard, le Client se porte garant de la bonne exécution de cette clause par les différents utilisateurs pour le compte desquels il a passé commande et doit répondre de toute utilisation frauduleuse.

Pour effectuer les formations à distance, l'Apprenant doit impérativement disposer d'une connexion Internet haut débit, d'un ordinateur équipé d'une sortie audio, d'un clavier et d'une souris. Le Prestataire recommande à l'Apprenant de se munir d'un double écran et d'une webcam.

La banque de ressources en ligne est accessible au sein d'un environnement personnel dédié à l'Apprenant, qui s'organise librement, pour les suivre et les réaliser, et visualiser sa progression. L'apprenant peut accéder aux ressources pour la durée souscrite et indiquée dans sa commande. Le point de départ de cette durée est le jour à partir duquel la commande est confirmée par le Client. Les ressources sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7 sous réserve d'une connexion internet.

Preuve

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de l'offre, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

Délai de rétractation

À compter de la date d'acceptation de l'offre, le Client dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter (article L. 121-16 du Code de la consommation). Il en informe le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée, sauf si le Client a déjà commencé sa formation.

À l'entrée en formation, le Client accepte expressément que le contrat le liant au Prestataire soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation. En tout état de cause, il renonce donc expressément à son droit de rétractation dès le démarrage de la formation.

Modalités de formation

Le Prestataire est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. Le Prestataire s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. La durée de la formation est précisée dans le devis, le contrat ou la convention de formation.

Les Apprenants des formations réalisées dans les locaux mis à disposition par le Prestataire sont tenus de respecter le règlement intérieur du Prestataire. Si la formation se déroule hors de ces locaux, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Le Prestataire se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Apprenant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux règles du règlement intérieur.

Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès avant, pendant ou après la réalisation de la prestation. Le Client s'engage particulièrement à ne peut céder, revendre, ni partager les supports de formation transmis avec quiconque, sans autorisation préalable du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à ne pas communiquer les informations transmises par le Client à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations, y compris les informations concernant les participants.

La responsabilité du Prestataire ne peut pas être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet.

Communication

Le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses prestations. À cet effet, le Client autorise le Prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations sur son site internet, dans ses listes de références à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

À cet effet et sous réserve du respect des règles de confidentialité décrites ci-dessus, le Prestataire peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe.

Propriété intellectuelle

Le Prestataire est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations et des méthodes qu'il développe. S'agissant des Livrables produits dans le cadre d'une Prestation de conseil, les droits de propriété intellectuelle sont transférés au Client à compter du paiement intégral de la facture correspondante. Jusqu'à ce paiement, les Livrables restent la propriété exclusive du Prestataire et ne peuvent être utilisés, modifiés ou diffusés par le Client.

Tout autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable du Prestataire sous peine de poursuites judiciaires.

Le Prestataire détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au Prestataire en cédant ou en communiquant ces documents. Il s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du Prestataire ou à des tiers les supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du Prestataire ou de ses ayants droit.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4, L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Politique de protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Il pourra exercer ce droit en contactant le Prestataire, soit par courrier à l'adresse du Prestataire, soit par courriel à l'adresse mentionnée dans le devis ou dans l'en-tête des présentes CGV.

Le traitement des données à caractère personnel recueillies est réalisé conformément aux exigences du RGPD.

Pour toute information complémentaire sur le sujet nous vous invitons à contacter notre référent, Sacha LETULLIER, par courriel : s.letullier@morpheus-formation.fr.

Responsabilité et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, le Prestataire est soumis à une obligation de moyens et ne peut pas être tenu responsable de la non-finalisation d'un module par l'Apprenant, ni de la non-obtention d'une certification ou d'un diplôme, qui relèvent de sa seule responsabilité.

Le Client personne morale s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le(s) participant(s) et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

La responsabilité du Prestataire envers le Client est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation délivrée.

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée pour toute défaillance technique du matériel, toute cause étrangère au Prestataire, ni au titre de dommages indirects tels que des pertes de données, de fichiers, un préjudice commercial, un manque à gagner ou une atteinte à l'image et à la réputation.

Le Prestataire ne pourra pas non plus être tenu responsable à l'égard de son Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, l'interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement, les grèves ou conflits sociaux externes au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire. Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le client par écrit, notamment par courriel, dans les 24 heures après la survenance des événements. Le contrat liant le Prestataire et le Client sera alors suspendu de plein droit et sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement devait durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le Prestataire pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé réception dénonçant ledit contrat de vente.

Modalités de paiement

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le ou les Apprenants ne se sont présentés.

Sauf conditions particulières spécifiées dans l'offre commerciale, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à réception ou, le cas échéant, selon l'échéancier convenu, par virement bancaire. En cas de paiement par virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires liés à la réception de ce paiement peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire au Client.

En cas de retard de paiement, les prestations en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. Le Prestataire pourra refuser de délivrer la

formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Financement partiel ou total par un OPCO

Il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO et de s'assurer de la bonne fin de cette commande. L'accord de financement doit être communiqué au Prestataire avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée directement au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire le premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, les frais de formation seront facturés directement au Client qui s'engage à régler la ou les factures à réception. Toute formation commencée est due en totalité.

En contrepartie de la formation dispensée, le règlement de la formation s'effectuera de la façon suivante :

- ⇒ Règlement de l'OPCO selon les modalités de l'accord de prise en charge.
- ⇒ Reste à charge éventuel du Client : l'OPCO ne règle que les heures effectivement réalisées, sur la base du tarif horaire défini dans l'accord de prise en charge.

Par conséquent, la différence entre le nombre d'heures effectuées et le total des heures de formation prévues par le contrat ou la convention de formation sera facturée au coût horaire au Client. Ce montant ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement de l'OPCO.

Remplacement d'un participant

Les remplacements d'un ou plusieurs Apprenants par le Client sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du nouvel Apprenant avec ceux définis dans le programme de la formation.

Attestations et preuve des heures effectuées

La signature d'une feuille de présence constitue la preuve des heures effectuées.

À l'issue de la formation, le Prestataire envoie à chaque Apprenant un certificat de réalisation en fonction de la durée réalisée. Il peut organiser un appel pour conclure l'action de formation.

À l'issue de la formation et sur demande, le Prestataire peut envoyer au Client les certificats de réalisation, la feuille de présence, la fiche de suivi, les évaluations de fin de formation, les évaluations de satisfaction, les éventuelles certifications ou diplômes obtenus.

Absences, retards ou départs anticipés

Sauf circonstances exceptionnelles, les Apprenants ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les Apprenants doivent avertir le Prestataire et s'en justifier. Le Prestataire informe immédiatement, s'il y a lieu, le financeur de la formation.

Le Prestataire se réserve le droit de retirer les heures de la durée totale prévue pendant lesquelles l'Apprenant est absent, sans entraîner de réduction financière sur le prix de la formation.

Annulation, report, cessation anticipée et abandon

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite au formateur et à l'organisme de formation, au moins 72 heures avant le début de la séance.

La période de formation prévue peut être élargie sur demande du Client. Cela implique la signature d'un avenant au contrat ou à la convention de formation initiale. Dans la situation d'un report où le Client refuse la nouvelle période de formation et que des heures n'ont pas été réalisées, l'organisme de formation se réserve le droit de retenir 100% du prix total de la formation à titre d'indemnisation. Le prix total de la formation est le prix TTC indiqué dans le contrat ou la convention de formation et sur la facture.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation par le Client, le Prestataire se réserve le droit de retenir 100% du prix total de la formation à titre d'indemnisation. Le prix total de la formation est le prix TTC indiqué dans le contrat ou la convention de formation et sur la facture. Une exception existe dans le cadre des formations financées avec le CPF pour lesquelles les [Conditions Générales d'Utilisation \(CGU\) de la plate-forme](#) s'appliquent.

En cas d'annulation ou de cessation anticipée par le Prestataire, seules les heures qui ont été effectivement réalisées font l'objet d'une facturation.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut pas donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Dans la situation où l'Apprenant ne donne plus de nouvelle depuis plus de 1 mois au Prestataire, alors ce dernier envoie un dernier mail. En cas de non-réponse dans les 72 heures, l'abandon est caractérisé.

Contestation et litiges

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Prestataire pour trouver un accord amiable. Les parties se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. À défaut d'accord dans un délai maximum d'un mois, tout litige susceptible de s'élever entre elles sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive du Tribunal de Metz, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et du mode de paiement, et même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse satisfaisante, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu 75 008 PARIS

Tél : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

Co-gérant de Morpheus Formation
Nicolas PARENT

